



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Procès-verbal

GRUPE DE TRAVAIL 2 - MER CELTIQUE & OUEST DE L'ÉCOSSE

Réunion virtuelle

Jeudi 09 septembre 2021

11 h 30 – 14 h 30 CET

1. Bienvenue et introductions

Le président Suso Lourido Garcia souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Emiel Brouckaert (Rederscentrale) et Alex Crowley (NIFA) se sont excusés avant la réunion. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Points d'action du procès-verbal de la dernière réunion (05 juillet 2021, en virtuel) :

1	Le CC EOS devra recommander à la COM de demander au CIEM que les informations sur l'assurance qualité soient incluses dans la fiche d'avis pour chaque stock. Recommandation faite, incluse dans l'avis sur les possibilités de pêche pour 2022.
2	Le CC EOS devra recommander à la COM de demander au CSTEP une évaluation de l'utilisation de filets maillants de 100 mm par rapport à 120 mm pour l'aiglefin dans « l'Irish Box ». Au lieu d'une lettre séparée, proposition d'inclure cette question dans l'avis sur la révision globale du plan de reconstitution du merlu (en attendant la prochaine réunion du groupe technique des EM du EOS le 16 septembre afin de déterminer les intentions des EM à ce sujet).
3	Les membres doivent envoyer leurs commentaires au secrétariat sur le nom du WG1+2 et enverront les nominations pour le nouveau président et le vice-président qui seront élus lors de la réunion de septembre. Aucune nomination n'a été reçue par e-mail, à discuter au point 2.
5	Le secrétariat doit rédiger une lettre à la COM recommandant que le problème d'identité lié au cabillaud 6a et au cabillaud de la mer du Nord soit résolu. Dans l'avis sur les possibilités de pêche, inclure un commentaire sur l'importance des informations génétiques pour le cabillaud du 6a et, en général, comme outil pour l'évaluation du CIEM. Recommandation faite, incluse dans l'avis sur les possibilités de pêche pour 2022. À mentionner lors de la réunion du groupe de travail horizontal en septembre dans le cadre de la révision de l'avis sur les possibilités de pêche au point de l'ordre du jour « Discussion avec la DG MARE ».
6	Le secrétariat devra rédiger une lettre à la COM, l'invitant à demander au CIEM si les contraintes de TAC pour l'aiglefin en mer du Nord sont également liées à l'aiglefin du 6a et, plus généralement, s'il existe des différences dans les pêcheries mixtes entre la mer du Nord et la zone 6. Recommandation faite, incluse dans l'avis sur les possibilités de pêche pour 2022. À mentionner lors de la réunion du groupe de travail horizontal en septembre dans le cadre de la révision de l'avis sur les possibilités de pêche au point de l'ordre du jour « Discussion avec la DG MARE ».
7	Le CC EOS soumettra une question lors du « benchmark » du CIEM pour le merlu cet automne en relation avec les variations des taux de croissance entre les mâles et la manière dont cela pourrait avoir un impact sur le rendement (le secrétariat contactera Jean-Marie Robert pour la formulation exacte). Une lettre séparée sera préparée.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

ACTION : Le secrétariat assurera le suivi de la révision du plan pour le merlu et la clarification de l'interprétation juridique avec le MSG avant de poursuivre avec la lettre au CSTEP sur l'évaluation des maillages dans « l'Irish Box ».

2. Élection du président et du vice-président

Les membres ont convenu de confirmer Suso Lourido Garcia et Jean-Marie Robert comme président et vice-président du groupe de travail 2 pour le prochain mandat de trois ans.

3. Commentaires de la Commission sur l'avis relatif aux possibilités de pêche 2022

Le Secrétariat a présenté les principales recommandations relatives à l'ouest de l'Écosse et à la mer Celtique incluses dans l'avis :

- Des travaux supplémentaires sur la génétique sont nécessaires afin de résoudre les problèmes d'identité de stock pour le cabillaud du 6a.
- Il est nécessaire de clarifier les différences significatives possibles entre les pêcheries mixtes de la mer du Nord et de l'ouest de l'Écosse, en mentionnant spécifiquement l'aiglefin dans la zone 6a.
- Réévaluer l'aiglefin dans la zone 6 b puisque, à la suite de l'évaluation comparative en 2020, l'avis de cette année est caractérisé par une différence rétrospective importante.
- Il est important d'améliorer la collecte et la qualité des données pour les stocks de plie et de sole dans les zones 7b-c et 7h-k, par exemple pour étudier les problèmes potentiels d'identité des stocks.
- Les membres du CC EOS notent qu'il existe des variations de croissance très sensibles entre les mâles et les femelles de merlu et sont préoccupés par le fait que cela pourrait influencer la productivité du stock si les captures ne sont pas équilibrées. Le CC EOS est conscient qu'un « benchmark » est prévu sur ce stock avant la fin de l'année, et recommande que cette question soit abordée à cette occasion, y compris la manière de prendre en compte les différents taux de croissance dans la gestion de ce stock.

Le président a invité la représentante de la Commission, Cristina Ribeiro, à prendre la parole. Au nom de la Commission, Mme Ribeiro a remercié le CC EOS pour son avis, qui met en évidence des questions importantes. La Commission devant encore se mettre d'accord sur sa position interne, Mme Ribeiro n'a pas pu fournir de commentaires détaillés.

Sean O'Donoghue a signalé que parmi les recommandations formulées dans l'avis sur les possibilités de pêche, certaines doivent être mises en œuvre de toute urgence par le CC EOS en collaboration avec le groupe des États membres du EOS, notamment celles mentionnées par le Secrétariat au sujet de l'aiglefin, du cabillaud et du merlu.

ACTION : Le Secrétariat portera la principale question soulevée dans l'avis sur les possibilités de pêche pour 2022 à l'attention du MSG lors de la prochaine réunion du groupe technique et en assurera le suivi.

La représentante du groupe des États membres, Pauline Joyeux DPMA, a confirmé que les mesures relatives au merlu dans « l'Irish Box » seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe technique pour être discutées avec la Commission, car il existe des incertitudes juridiques qui doivent être clarifiées. Le CC sera, comme d'habitude, invité à assister à la dernière partie de la réunion et recevra un compte rendu.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Jean-Marie Robert a souligné qu'il serait difficile pour le CC de progresser sur le point relatif au merlu tant que la question de l'interprétation juridique concernant le règlement qui prévaut entre le règlement sur les mesures techniques et le règlement sur le plan relatif au merlu, établissant quel maillage doit être appliqué dans « l'Irish Box », n'est pas clarifiée. Une fois que l'interprétation juridique sera disponible, le CC pourra décider la manière de procéder.

4. Contribution au projet d'avis intitulé « Étude des risques de *choke* dans les EOS après exemptions » pour les stocks du WG2.

Dans le but d'en discuter avec les membres, le Secrétariat a partagé les feuilles de calcul de l'identification de *choke*. Les commentaires des membres ont été consignés directement sur la feuille de calcul. Les résultats de cette discussion serviront à la préparation de l'avis sur le *choke* par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement.

Le Secrétariat a présenté le travail effectué sur le projet de tableau de bord comprenant les catégories de risques et les mesures proposées pour résoudre le risque de *choke*. Mo Mathies a rappelé que l'avis sur le *choke* était auparavant composé d'une autre feuille de calcul, qui présentait des données spécifiques sur les parts de quotas et les échanges des États membres. Mme Mathies a expliqué que le Secrétariat avait discuté de cet ancien outil avec Michael Keatinge et Dominic Rihan sur la façon de le rendre pertinent par rapport au nouveau paysage post-Brexit et comment les données disponibles peuvent être utilisées afin de prédire le risque de *choke*. « *Auparavant, nous aurions utilisé les données des années précédentes afin d'alimenter la feuille. Cet outil regardait toujours vers le passé. Nous essayons désormais d'en faire un outil prédictif* », a déclaré Mme Mathies. Il semble que la meilleure façon de procéder soit d'utiliser les parts de l'Union pour 2021, qui sont disponibles. Ensuite, en incluant les débarquements et les rejets de l'année dernière, il pourrait être possible de prédire où des goulets d'étranglement pourraient survenir en ce qui concerne les quotas. Mme Mathies a ajouté que le Secrétariat avait écrit à la Commission pour lui demander toute donnée disponible sur les échanges de quotas de cette année. Mme Mathies a terminé en demandant aux membres de formuler des commentaires et des suggestions sur la façon d'améliorer la feuille de calcul.

Les membres conviennent de la nécessité de poursuivre le travail de mise à jour de l'outil et du suivi de son évolution par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement.

5. Questions diverses

Le président présente une demande reçue par le président du Conseil consultatif pour les stocks pélagiques concernant les stocks pélagiques relevant de la compétence du CC EOS, à savoir le sprat dans les sous-zones CIEM 6 et 7a-k et la grande argentine dans les zones CIEM 6 et 7. Le PelAC a demandé si le CC EOS accepterait que le PelAC couvre officiellement ces stocks en attendant la prochaine réforme de la PCP, où l'annexe III pourra être modifiée officiellement pour refléter ce changement.

Le président a invité les membres à se prononcer sur cette proposition, qui serait ensuite communiquée au Comité exécutif du CC EOS.

M. Robert a expliqué que ces espèces représentent principalement des prises accessoires pour les flottes membres du CC EOS et, qu'en tant que prises accessoires, elles peuvent provoquer d'importantes questions de gestion et de *choke*. Si le CC EOS accepte que le PelAC couvre ces stocks,



les membres ne pourront plus formuler de recommandations sur ces stocks. Il souligne que le PelAC devrait s'abstenir de fournir des conseils sur ces deux stocks. Toutefois, parallèlement, le CC EOS devrait avoir la possibilité de préparer des recommandations en cas de besoin.

M. O'Donoghue a répondu qu'au fil des ans, le CC EOS n'a pas fourni d'avis sur le TAC lié à la grande argentine et au sprat, mais que les dispositions relatives aux prises accessoires pour ces stocks sont, pour le CC EOS, très importantes. Par conséquent, le CC EOS pourrait accepter, de manière informelle, que le PelAC formule des commentaires sur les TAC et les quotas relatifs à ces espèces, mais il doit être clairement entendu que le CC EOS reste compétent pour ces stocks en ce qui concerne les dispositions relatives aux prises accessoires. Les deux CC pourraient envisager de rédiger un accord informel spécifiant ces détails.

M. Robert et le président soutiennent la proposition de M. O'Donoghue. Puri Fernandez ajoute que pour l'Espagne également, ces espèces sont pertinentes dans le contexte de l'obligation de débarquement, car elles constituent des prises accessoires. Elle est d'accord avec la proposition de collaboration avec le PelAC, mais souligne que le CC EOS ne devrait pas, de manière générale, céder à d'autres CC les stocks et les zones relevant de sa compétence son ressort, car cela pourrait être trop prématuré en vue d'une réforme de la PCP.

M. Mathies ajoute que le CC EOS doit également envisager la possibilité de fournir un avis conjoint avec le PelAC sur les deux stocks, en établissant des termes de référence spécifiques.

ACTION : Le Secrétariat transmet au Comité exécutif les commentaires sur la demande du PelAC concernant le sprat et la grande argentine.

6. Examen de l'état d'avancement, résumé des actions convenues et des décisions adoptées (Président)

1	Le Secrétariat assurera le suivi de la révision du plan pour le merlu et la clarification de l'interprétation juridique avec le MSG avant de poursuivre avec la lettre au CSTEP sur l'évaluation des maillages dans « l'Irish Box »
2	Le Secrétariat portera la principale question soulevée dans l'avis sur les possibilités de pêche pour 2022 à l'attention du MSG lors de la prochaine réunion du groupe technique et en assurera le suivi
3	Le Secrétariat transmet au Comité exécutif les commentaires sur la demande du PelAC concernant le sprat et la grande argentine.

7. Liste des participants

Membres du CC EOS	
José Beltran	OPP-Lugo
Juan Carlos Corrás Arias	PESCAGALICIA-ARPEGA-OBARCO
Puri Fernández	ANASOL
Caroline Gamblin	CNPMEM
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish
Manu Kelberine	CRPMEM Bretagne
Julien Lamothe	ANOP
Jésus Angel Lourida Garcia (Chair)	OPP 77 Puerto de Celeiro



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

John Lynch	IFO, IS&EFPO
Kiko Marin	O.P.P.A.O.
Sander Meyns	Rederscentrale
Patrick Murphy	IS&WFPO
Sean O'Donoghue	KFO
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Delphine Roncin	FROM Nord
John Ward	IFPO
Observateurs du CC EOS	
Enda Conneely	IIMRO
Experts et Observateurs	
Juan Antonio Espejo Leña	Ministerio De Agricultura, Pesca y Alimentación
Pauline Joyeux	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Marianna Monneau	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Cristina Ribeiro	DG MARE
Maeve White	Department of Agriculture, Food and the Marine
Secretariat	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary